Dépôt légal - 2e trimestre 1983

Compt. for. : 7411-7714-8006-8511-8619

Révision : avril 1990

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à bouleau (tolère)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)

Pénéché
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à bouleau (tolère)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — avec pin rouge
— — sylvicole (pin occupant plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — avec thuya (tolère)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — avec thuya (tolère)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pruche
— — (plantation)

Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — Plantation de pin sylvestre

Cédraie
— — (le thuya occupe plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à thuya (tolère)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à thuya (tolère)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la partie résineuse)
— — (aucune essence composante prédominante)
— — à thuya (tolère)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation) Pinède de pin sylvestre
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu à essences tolérantes avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec résineux
— — — avec sapin
— — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux à bouleaux blancs
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec résineux
Bouleaux à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec résineux
Peuplier avec bouleau
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Épinette rouge résineux
Épinette noire
— — à pin blanc
— — à pin rouge
Mélange à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peupliers
Érablière rouge
— — à pin blanc
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par trouées
Coupe partielle par épidémie légère
Chablis partiel
Chablis total
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TRIES DE
0 (sans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
100	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
	70-30 (sous) 30-70 (ins)
	50-30 30-80
	70-30 50-50
	90-50 70-90
	150-50 50-150
	170-70 70-170

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulier: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Vieilleux irrégulier: Peuplé dominance de résineux tolérants, majorité des tiges entre 50 et 90 ans.
Autres peuplements: majorité des tiges au plus de 90 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	0 à 3m	3m à 7m	7m à 12m	12m à 17m	17m et +	
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'INV. FOR. : BLAIS, MONCNEIL, LUSSIER ET ASS. SIGNATURE : Claude Blais)

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'INV. FOR. : SIGNATURE :)

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 3
Unité de gestion 33
Unité d'aménagement 1
Unité de sondage
Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 00
Concessionnaire ou autres 20*
Bassin hydrographique 32
Bassin primaire 00*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée 0312
Municipalité 12
Division de recensement 580*
Municipalité
Cadastre
Parcelle
Région écologique

M.R.C. 390 COTE BEAUPRE *

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

% DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	moins
Moyenne	30 à 60 %	m
Forte	60 à 90 %	f
Sévère	90 % et plus	s

Remarque : la colonne de pente n'est pas remplie.
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1E3 C3 s2 50 m 5 — classe de densité; — classe de pente; — classe d'âge; — classe de hauteur; — classe de densité; — sous groupe d'essences; — groupement d'essences

R C5 s4 68 S3 — classe de pente; — classe d'âge; — classe de hauteur; — classe de densité; — type de couvert

Carte forestière: Photographie aérienne : 1981; Année de publication : 1982; Année de révision :

Divisions territoriales en date du (82/10/1)
Déclinaison magnétique (15 ° ouest)
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

21-M-11 S.E.	21-M-10 S.O.	21-M-9 S.E. S.O.
21-M-6 N.E. S.E.	21-M-7 N.O. S.O.	21-M-8 N.E. S.O.
21-M-3 N.E.	21-M-2 N.O.	21-M-1 N.E. N.O.

21 M/7 S.E.

2